



PRÉFET DE L'ARDÈCHE



Privas, le 19 septembre 2014

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

30 septembre 2014 : le Préfet inaugure la Réserve Biologique Intégrale (RBI) des sources de l'Ardèche située en forêt domaniale de la Chavade

Créée par arrêté interministériel du 28 janvier 2014, la Réserve Biologique Intégrale (RBI) découle de l'engagement pris par la France lors la conférence interministérielle d'Helsinki, de conserver les écosystèmes forestiers représentatifs des grandes régions biogéographiques du territoire national.

À cette fin, le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie a demandé à l'Office National des Forêts (ONF) de mettre en œuvre un réseau de réserves biologiques représentatif des milieux forestiers se trouvant dans les forêts publiques.

Trois grandes réserves ont ainsi été créées :

- ◆ la forêt domaniale de Chizé (département des Deux Sèvres - domaine continental et atlantique)
- ◆ la forêt domaniale des Maures (département du Var - domaine méditerranéen)
- ◆ la forêt domaniale du Vercors (départements de la Drôme et de l'Isère - domaine alpin).

En complément de ces réserves qui s'étendent chacune sur plus de 2 000 ha, plusieurs RBI de moindre surface viennent s'ajouter au dispositif pour assurer un maillage territorial cohérent. **La RBI des sources de l'Ardèche, créée en 2014, en fait partie.**

Le classement en RBI implique l'arrêt de la plupart des activités traditionnelles comme l'exploitation forestière, le pâturage, ou la chasse au petit gibier.

Ces réserves sont donc destinées à redevenir des « forêts vierges » dédiées à l'observation et à l'étude des évolutions naturelles de la forêt, des espèces, et des écosystèmes.

La France ne compte plus aujourd'hui aucune forêt vierge sur son territoire (hormis en Guyane), toutes les forêts ayant été profondément modifiées par l'exploitation du bois ou le pâturage.

Située sur les communes d'Astet, Barnas et Mayres (Ardèche) la RBI des sources de l'Ardèche couvre une surface de 441 ha et s'étage de 870 m à 1540 m.

Cette forêt abrite une grande diversité d'habitats avec des hêtraies sapinières et des châtaigneraies. Les milieux ouverts sont également représentés avec des rochers, des éboulis et des landes.

Cette nouvelle RBI est située au cœur du parc naturel régional des Monts d'Ardèche. Il s'agit du seul espace sur le territoire du parc bénéficiant d'une protection intégrale.

Le parc et l'ONF ont donc engagé une collaboration dès le lancement des études préalables pour faire aboutir la création de la RBI. Cette collaboration se poursuivra dans le cadre du suivi scientifique qui sera mis en place, et des études qui seront lancées.

Programme de la journée du 30 septembre 2014 :

- Le rendez-vous est fixé à 14h30 au col de la Chavade.
- Visite de la réserve biologique intégrale sur le terrain et inauguration par le Préfet de l'Ardèche.
- Visite d'une exploitation de bois en forêt domaniale de Mazan pour illustrer la multifonctionnalité des forêts ardéchoises.
- Discours de clôture par le Vice-président du PNR, le Directeur territorial de l'ONF et le Préfet de l'Ardèche.

Contact : Jean-Louis Traversier (ONF) - Tél : 04.75.82.15.52

CONTACTS PRESSE :

Préfecture de l'Ardèche :

Cabinet - Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 04 75 66 50 16 ou 04 75 66 50 09

Mèl. : pref-communication@ardeche.gouv.fr